

Image not found or type unknown



Résiliation de bail sans état des lieux initial

Par **Pdesproges**, le **20/11/2009** à **17:37**

Bonjour, rnrnJ'ai loué un appartement en 2003 sous bail. rnL'ancien locataire a quitté l'appartement le même jour que mon aménagement. L'agence n'a pas fait l'état des lieux de l'appartement, les anciens locataires reprenant un autre appartement géré par la même agence immobilière. rnA mon arrivée, l'appart vidé était très sale surtout les murs avec toutes couleurs autour du blanc... rnL'agence, gênée, me propose de le repeindre aussitôt puisque je partais en vacances. A mon retour quinze jours plus tard, l'appartement était rafraîchi. rnEn revanche aucun état des lieux n'a été fait. rnQuel risque pour ma caution ? Suis-je sûr de tout récupérer ou au contraire peuvent-ils tout garder? rnJ'ai lu beaucoup de choses contradictoires ? rnrnMerci pour votre réponse